



Procès-verbal de l'assemblée générale 2014  
du 28.10.2014 à Nyon

**Adopté lors de l'assemblée générale du 13 octobre 2015 à Nyon**

1. Discours de bienvenue du Président:

Après le discours de bienvenue du Président, disponible sur le site [www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch) – rubrique ASSEMBLÉES/P.V., on passe à:

2. Approbation du Procès-verbal de l'AG 2013

qui est faite à l'unanimité (sans abstentions) et qui est disponible sur le site [www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch) – rubrique ASSEMBLÉES/P.V.

3. Rapport de trésorerie et adoption des comptes 2013:

Le bilan et le rapport des vérificateurs des comptes sont disponibles sur le site [www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch) – COMPTES/BILANS.

Il ressort de la très claire présentation de notre comptable, M. Charles Zurmuehle, que les comptes sont équilibrés et que la situation est saine.

Mais le Président rappelle une nouvelle fois à l'assemblée que c'est uniquement grâce au sponsor principal que nos liquidités sont suffisamment bonnes pour que nous puissions porter nos recours «pilotes» devant les juges, et que nous devons trouver rapidement d'autres donateurs généreux (dons, legs, héritages), surtout pour le lancement de l'initia-«Rive» populaire fédérale qui devient de plus en plus incontournable. Il nous faut des centaines de milliers de francs, voir quelques millions pour une campagne électorale efficace contrer les riverains très fortunés.

L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité (sans abstentions) et le Président et l'audience remercient très chaleureusement le comptable, M. Charles Zurmuehle et les vérificateurs Mme Meryl Pelerin et Philippe Vuagnoux pour leur important travail.

4. Rapport d'activités du comité de novembre 2013 à octobre 2014:

Le Président explique les principales interventions en trois volets:

- SUISSE ROMANDE
- OUTRE SARINE
- France

Il passe surtout en revue les affaires juridiques à but jurisprudentiel menés par nous ou par nos associés, resp. divers groupes sympathisants. RIVES PUBLIQUES: Rüschtikon ZH, Corseaux VD, Gland VD, Coppet VD, Tannay VD (2), Mies VD (2). AUTRES: Nuolen SZ, La Tour-de-Peilz VD, Haut-Vully FR et la France (rive française du lac Léman et la rive du lac d'Annecy).

Pour éviter de procéder à un fastidieux triage des points sensibles, surtout d'un point de vue stratégique, le comité a décidé d'abandonner la publication d'informations concernant nos activités sur notre site.

## 5. Actions prioritaires futures:

Le Président informe l'Assemblée que notre priorité va à la lutte pour la reconnaissance de notre droit de recours auprès des tribunaux et l'obtention de jurisprudences critiques manquantes, au moyen de nos propres interventions et recours et de ceux de nos «partenaires», surtout pour la construction d'une base légale en béton pour notre initiative «Rive» populaire fédérale. La prospection renforcée de fonds est aussi un objectif prioritaire.

## 6. Discussion:

- a) Alex Holenstein, explique son intervention le 29 septembre 2014 lors de la séance du Conseil Communal de Corseaux (comme recourant victorieux avec RIVES PUBLIQUES): *«Je reviens sur le préavis 03-2013 relatif au cheminement piétonnier le long du lac. Où en est la Municipalité sur ce projet?»* et précise la réponse instantanée de Monsieur Jean-Pierre Allegra, Municipal Urbanisme: *«l'ouvrage va être remis sur le métier au début de l'année prochaine. J'espère vous présenter un préavis visant à respecter les conclusions de la décision du Conseil d'Etat à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015.»*
- b) Patrick Uebelhard, coprésident du groupe des verts de Gland et membre du Conseil communal, explique ses innombrables demandes à la Municipalité de se mettre à l'écoute de la population et de porter son effort prioritairement sur le cheminement au bord du lac préconisé par la Loi sur le Marchepied et le référendum populaire victorieux du 5 février 2012. Il estime que la Municipalité cache son manque de volonté politique derrière l'opposition d'un seul riverain.
- c) Ces deux interventions ont ouvert une discussion à large participation concernant la grave problématique générale que nous combattons ensemble à l'aide des affaires pilotes concernant le respect du Marchepied vaudois: La Tour-de-Peilz, Corseaux, Gland, Coppet, Tannay et Mies.

La source du problème est très bien mise en évidence par la vidéo et les explications sur notre site (rubrique PRESSE/MEDIA) du 13.05.2014 concernant le débat très révélateur qu'a très courageusement mené le parlementaire Jean-Michel Favez (PS), avec la Conseillère d'État, Jacqueline de Quattro, lors de cette séance.

Elle refuse catégoriquement de reconnaître que le Marchepied n'est même pas accessible aux pêcheurs et utilisateurs du lac en détresse et elle s'oppose d'une manière incroyablement acharnée à reconnaître que la LML (ainsi que les récents jugements du Tribunal cantonal nous concernant) exige le passage public pour toutes les parcelles au bénéfice d'une concession d'eau et de ce fait d'une servitude de passage public à pied, ce qui est le cas de la large majorité d'entre elles.

Pour faire déborder le vase et prouver sa détermination de tout faire pour empêcher que les rives soient rendues au public rapidement en se conformant aux lois en vigueur, elle a exigé que la transformation des 2'500 autorisations à bien plaie en concessions avec servitude de passage public à pied (pour constructions légères sur le domaine public du lac, selon la motion de Fabienne Freymond Cantone, accepté par le GC) prenne seulement effet lors de la vente d'une telle propriété (donc presque jamais ...). Pourtant ces autorisations, resp. la loi les concernant, précisent qu'elles sont accordée à bien plaie et qu'elles sont révoquant en tout temps.

**Nos amis français ont complété cette discussion avec leurs explications concernant leur lutte identique pour le respect de la «servitude de marchepied» de 3.25 m (Code Général de la Propriété des Personnes publiques) tout le long des berges françaises du lac Léman et tout autour du lac d'Annecy.**

- d) En ce qui concerne la déposition de la déclaration d'impôt pour l'association et la fondation ainsi que du rapport pour l'autorité de surveillance des fondations, l'assemblée a donné son accord d'avancer les AG à avril (après Pâques) ou début mai pour se conformer au délai.**

**NB Pour cause de maladie cet avancement ne pouvait se faire pour l'AG 2015, mais se fera avec l'AG fixée pour le 26 mai 2016 à la salle habituelle et à la même heure.**

**7. Propositions individuelles:**

**Le comité n'a reçu aucune demande écrite dans le délai de 7 jours précédant l'assemblée, requis par nos statuts.**

**8. Décharge du comité pour l'année 2013:**

**La décharge est votée à l'unanimité (sans abstention).**

**Pour le comité:**

**Victor von Wartburg  
Président fondateur**